

BRAIVES, COMMUNE DU SAULE

Création de vergers, préservation et valorisation des anciennes variétés d'arbres fruitiers

F2 - Lot 3

1. Description du projet

Le territoire de Braives compte de nombreux vergers d'anciennes variétés, répertoriés par le Parc Naturel (point de départ de la réflexion). Le but de ce projet est dans un premier temps de préserver ces vergers, de valoriser ces anciennes variétés (inventaire des variétés, greffage, récolte et valorisation des fruits avec une presse à fruit citoyenne, label « jus de fruit braivois »...) et de sensibiliser leurs propriétaires.

Dans un second temps, il serait opportun de sensibiliser les habitants de Braives à la création de nouveaux vergers, à les former (choix des variétés, plantation, taille de formation, gestion d'un verger...) et à valoriser les fruits par des ateliers de pressage, conserverie...

Dans les deux objectifs, le Parc Naturel et le CTA de Gembloux sont les appuis indispensables à ce projet. Les écoles peuvent également être des partenaires de ce projet.

2. Justification du projet

Il s'agit de préserver à la fois les caractéristiques paysagères de la Commune de Braives et les espèces fruitières caractéristiques de la Wallonie (préservation de la biodiversité, réseau écologique, structure paysagère...), tout en donnant l'occasion de promouvoir des produits locaux particuliers.

3. Lien avec la stratégie du PCDR

En 2030, Braives aura réinventé une façon de vivre sa ruralité au profit du bien-être de ses habitants en s'appuyant sur ses 2 atouts majeurs : son territoire et ses Citoyens Responsables Acteurs Critiques et Solidaires (CRACS)

Braives, commune du saule				Braives, commune connectée			Braives, commune zéro carbone			Braives + 100 emplois locaux		
1	2	3	4	1	2	3	1	2	3	1	2	3

Braives, commune du saule

1.1/ Renforcer la biodiversité en quantité et en qualité par la préservation de biotopes variés et la création de liaisons entre ceux-ci (couloirs écologiques).

1.2/ Renforcer la gestion intégrée du cycle de l'eau et préserver la Mehaigne.

1.3/ Renforcer les caractéristiques locales par l'aménagement des espaces publics et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel.